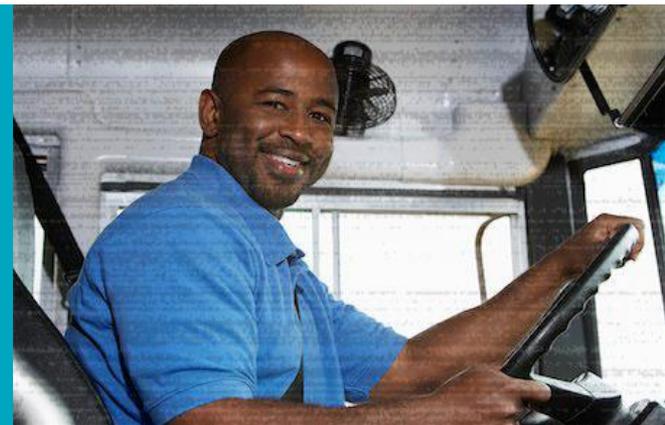
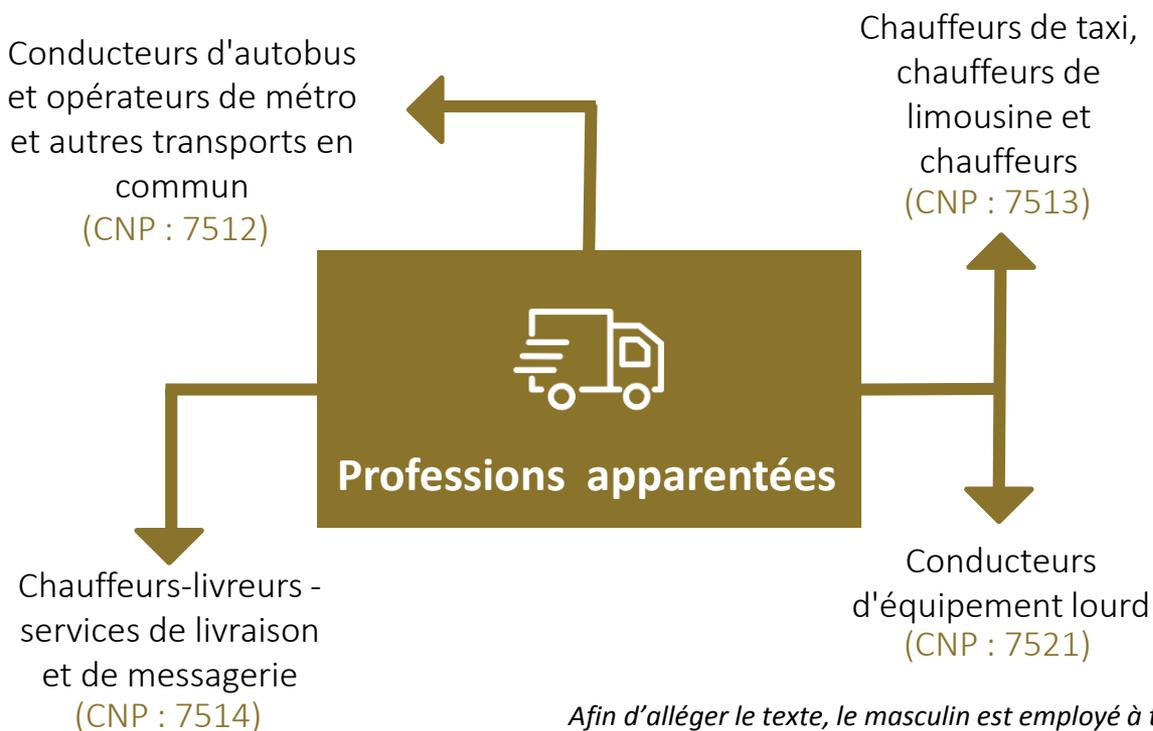


CONDUCTEURS/CONDUCTRICES D'AUTOBUS ET OPÉRATEURS/ OPÉRATRICES DE MÉTRO ET AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN (CNP : 7512)



Ce groupe de base comprend les travailleurs qui conduisent des autobus, des tramways, des rames de métro et des systèmes légers sur rail pour transporter des passagers selon un itinéraire établi. Les conducteurs d'autobus travaillent pour les réseaux de transport en commun urbain, les commissions scolaires, des sociétés de transports et des entreprises de transport privées.



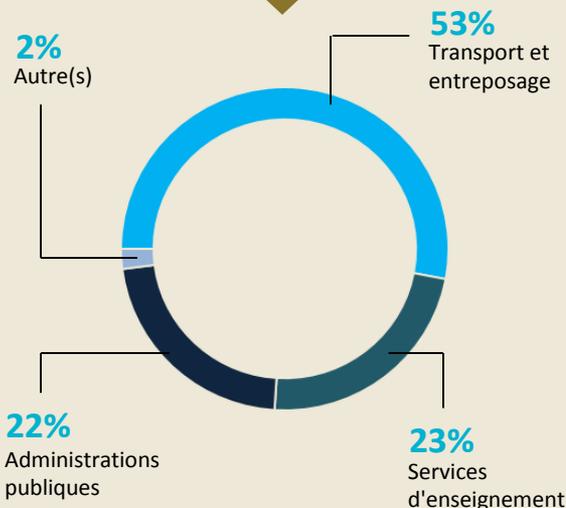
Une **formation en cours d'emploi** d'une durée allant jusqu'à trois mois, y compris de l'enseignement théorique, est habituellement offerte pour tous les postes de ce groupe de base.



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**

Afin d'alléger le texte, le masculin est employé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- conduire des autobus ou des tramways pour transporter des passagers vers des destinations locales selon un itinéraire établi;
- conduire des autocars pour transporter des passagers et des marchandises sur des parcours interurbains ou sur de longues distances;
- conduire des autobus d'excursion pour transporter des passagers à des destinations locales ou éloignées;
- conduire des autobus accessibles en fauteuil roulant et aider les passagers à monter;
- donner des renseignements aux passagers concernant les horaires, les prix et les arrêts;
- encaisser le prix du passage, fournir et valider des correspondances, contrôler les laissez-passer et enregistrer les recettes.



Exemples d'appellation d'emploi

Conducteur d'autobus

Conducteur d'autocar

Conducteur de tramway

355

Demande prévues
2017-2026

19,67 \$

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.